



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

14 décembre 2021

Délibération du CA n° 2021/20

Objet : Transaction Entreprise Peretti réhabilitation de la Résidence Amboise

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Jean-Jacques GENE BRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er février 2018,

Vu la décision du Conseil d'Administration du crous Clermont Auvergne du 12 mars 2020 relative à l'autorisation de signer des transactions,

Vu l'avis favorable du Contrôleur Budgétaire Régional du 6 décembre 2021

Rapporteur :

Monsieur Jean-Jacques GENE BRIER, Directeur Général du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

La transaction avec l'Entreprise Peretti concernant la réhabilitation de la Résidence Amboise est approuvée à ***l'unanimité***.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **26**

Quorum : **9**

Nombre de participants au vote: **22** dont **8** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **22**

Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2021

Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.